

interprétation la plus fidèle possible aux paroles même du Christ et à la prédication apostolique ? Un des problèmes de l'époque est aussi l'inculture d'une grande part du clergé, en même temps que la nécessité de transmettre oralement les éléments essentiels de la foi à des personnes dont beaucoup ne savent pas lire. Certes, à la fin du siècle, des progrès auront été faits en ce domaine et un grand nombre de laïcs instruits pourront bénéficier des livres imprimés et de leurs enseignements. S'ajoute à cela le contexte d'une société où l'expression orale a beaucoup d'importance : art de la conversation, art du prédicateur, entretiens spirituels, intérêt porté au style du discours. On s'aperçoit que, pour l'annonce de l'Évangile, la forme elle-même fait partie du contenu.

Dans un tel cadre, l'œuvre des port-royalistes (dont l'association comporte à la fois des clercs et des laïcs) peut être essentiellement comprise comme la réalisation du désir de faire partager au plus grand nombre ce qu'ils estiment appartenir au bien commun : l'accès aux textes fondateurs, et l'application d'une recommandation si souvent exprimée par les auteurs spirituels du 17^e siècle d'entrer pleinement dans l'esprit de la célébration des mystères. Visant à développer l'autonomie du fidèle, ils rejoignent le grand mouvement d'alphabétisation et d'acculturation qui marque l'entrée dans l'époque moderne. Leur recherche d'une large diffusion écrite imprimée n'enlève rien à l'importance que leurs conceptions pédagogiques accordent à la transmission orale.

Peut-être faudrait-il traiter de manière différente le problème des traductions liturgiques et celui des textes bibliques. La lecture des commentaires de la messe et des explications des sacrements, publiés au 17^e siècle en France, éclaire souvent les arguments développés en faveur de l'expression vocale comme moyen de s'associer aux mystères célébrés. En ce cas, l'ecclésiologie sous-jacente n'est pas forcément réductrice pour les laïcs.

Monique BRULIN

COLLECTIF, *La Cathédrale aujourd'hui*, Desclée, coll. « Culte et Culture », 1992, 139 pages

Voici un livre pratique et original. Il intéresse un public beaucoup plus large que ne le laisse entendre son titre. Il veut

rendre service à tous ceux qui sont concernés par la conservation, l'aménagement et « l'usage » des lieux de culte en France, que ce soit au nom des pouvoirs publics ou de l'Église. Or, l'on sait que la réforme liturgique de Vatican II, en particulier, comme toutes les réformes liturgiques au cours de l'histoire, appelle à des transformations délicates dans toutes les églises. Certes, ce livre traite des problèmes de la cathédrale ; mais « comme la cathédrale est l'Église mère du diocèse, note un des auteurs, les réponses qui sont apportées à son sujet feront exemple pour l'usage et la conservation de toutes les églises du diocèse et du département, petites ou grandes ».

Puisqu'il vise à être pratique pour un public très divers par ses intérêts, ses responsabilités et sa formation (élus, fonctionnaires de multiples services, architectes, artistes, historiens d'art, membres du clergé, commissions diocésaines d'art sacré...), il traite, en brefs chapitres, des différents aspects (théologiques, liturgiques, historiques, archéologiques, artistiques, juridiques, administratifs...) qu'aucun des intervenants ne peut ignorer ou négliger, même s'il n'en est pas spécialiste, et n'hésite pas, le cas échéant, à indiquer une procédure à suivre et les partenaires à ne pas oublier. Sans doute, n'existe-t-il pas d'autre livre qui dresse une telle liste et fasse percevoir les collaborations aussi indispensables qu'inévitables pour toute intervention dans une cathédrale – et plus largement dans les églises.

Mais son originalité essentielle et son utilité sont ailleurs. Ce livre s'inscrit dans une action et souhaite en être un jalon. À partir de l'expérience de ses auteurs, il voudrait, comme le proclame la postface, « exprimer une conviction forte et lancer un appel à l'ensemble des partenaires » de la conservation, l'aménagement et l'usage des églises. Ce qui donne tout leur poids à cette conviction et à cet appel, c'est qu'ils sont ceux de responsables de l'État et de l'Église qui se sont unis pour les exprimer et les porter ensemble en raison de leur expérience.

L'appel. « Il faut souhaiter que les divers partenaires, respectueux des compétences de chacun, s'accordent pour travailler en commun et réaliser une œuvre attentive et audacieuse au bénéfice de la cathédrale aujourd'hui. » Or une telle collaboration ne va pas de soi. Elle est loin d'exister partout aujourd'hui. Les

antagonismes sont apparus spécialement au moment de la réforme liturgique. En droit français, l'État est propriétaire des cathédrales et, par la loi de 1913 sur les monuments historiques, il en a fait des monuments historiques « c'est-à-dire conjointement un mémorial du passé et un concept archéologique ». De ce concept archéologique, « c'est l'État qui a la charge : entretien et responsabilité de la gestion du symbole national ». Au nom de cette responsabilité, à diverses exceptions près, ses représentants « anathémisèrent toute tentative de modernisation et de changement, spécialement lorsqu'elles étaient imaginées » par d'autres qu'eux. Cette incapacité de renouvellement confirmait « l'opinion dans l'idée que l'Église universelle était du côté des vieilles pierres, que l'art religieux constituait un sous-chapitre attardé de l'art contemporain et que les grands artistes qui n'étaient pas trop âgés ne comptaient plus le sacré dans leurs sources d'inspiration ». L'Église, elle, en fonction des lois de séparation est affectataire des lieux de culte, c'est-à-dire que ceux-ci sont « laissés à la disposition des fidèles et des ministres pour la pratique de leur religion ». Cette pratique demandant des aménagements des lieux en raison de la réforme liturgique et de la vie quotidienne. Les refus de toute modification par les représentants de l'État ont été ressentis comme des excès de pouvoir, une entrave « à l'incarnation dans son siècle du message chrétien et à l'évolution de l'Église ». Les affectataires procédèrent donc souvent à la modernisation culturelle et pastorale par coup de force ou en catimini ou grâce à un compromis, c'est-à-dire dans de très mauvaises conditions. Parce que deux conceptions de la cathédrale avec leurs critères propres et leurs logiques d'action autonomes s'opposaient, aucune approche objective des problèmes fondamentaux (liturgiques, pastoraux, architecturaux, artistiques...) que posait la vie de la cathédrale n'était possible. Les membres du clergé étaient accusés de vandalisme et de manque de culture et les « gardiens du patrimoine » figeaient la situation. Rares furent les aménagements réussis. Jamais, ils ne furent complets.

⊗ Pour sortir d'une telle situation, en 1980, sur proposition de Mgr Pézeril et de M. Pattyn, alors directeur du patrimoine, est fondée par le ministre de la Culture, M. Lecat, une « Commission de la Sauvegarde et de l'Enrichissement du patrimoine culturel »,

composée à part égale de représentants du ministère de la Culture et des Églises, pour clarifier ces situations conflictuelles. En 1987, cette commission, présidée par M. Ponnau, directeur de l'École du Louvre, a organisé un colloque sur « La Cathédrale demeure de Dieu, demeure des hommes » pour faire le point sur ses travaux avec toutes les compétences intéressées de l'Église et de l'État. Le directeur du patrimoine et le président de la commission épiscopale de liturgie y sont intervenus. Ses actes ont été publiés en 1988 chez Désclée. Les travaux de la commission et ce colloque avaient contribué à ouvrir un dialogue courageux. Non seulement il ne s'élargissait pas, mais il tendait à régresser. *La Cathédrale aujourd'hui* entend le ranimer et le faire progresser. Publié sous la direction du ministère de la Culture et du Centre national de pastorale liturgique, rédigé à la demande de la Commission de la Sauvegarde et de l'Enrichissement du patrimoine culturel par des auteurs représentants de l'État et représentants de l'Église, chacun dans leur spécialité et leur compétence, mais en dialogue les uns avec les autres, ce livre montre, tout en livrant les résultats de douze ans de travaux, qu'une réflexion commune et une collaboration sur le terrain sont possibles, riches pour tous et fructueuses pour les édifices. Il montre que l'appel lancé n'est pas une utopie. Le chantier est déjà ouvert. Il faut le continuer.

La conviction : « Une évidence s'impose à tous, qu'ils viennent d'horizons différents ou se réfèrent à des disciplines variées : c'est pour servir le culte chrétien que les cathédrales ont été bâties, qu'elles se sont maintenues pendant de longs siècles et qu'elles continuent aujourd'hui de vivre. Cette destination culturelle primordiale, même si elle peut être moins développée qu'autrefois, constitue la meilleure garantie de sauvegarde et de mise en valeur de cet inestimable patrimoine culturel que sont aussi, mais secondairement, les cathédrales. »

Cette conviction n'est pas une motion de conciliation. Elle est le fruit d'une réflexion commune qui a engendré une définition commune de la cathédrale. Elle remplace l'opposition entre deux conceptions irréductibles par une vision qui situe de façon dynamique deux aspects de la cathédrale l'un par rapport à l'autre. Les représentants de l'État abandonnent leur « concept archéologique » des cathédrales pour reconnaître

qu'elles sont des églises vivantes au service d'une Église vivante qui les sauvegarde et les enrichit en leur donnant la vie pour laquelle elles ont été construites. Les représentants de l'Église reconnaissent que ces églises sont aussi patrimoine culturel et qu'ils ne peuvent les transformer sans le concours de compétences autres que les leurs. Mais la rédaction même de cette conviction montre que la difficile et riche collaboration entreprise doit se poursuivre et s'approfondir. Les cathédrales ne sont pas « secondairement un inestimable patrimoine culturel », elles le sont parce qu'elles sont des « édifices cultuels ». Le culte et la vie ecclésiale, vécus à travers les siècles et de nos jours, sont ce qui fait des cathédrales un élément original de la culture passée et présente de notre société. Le culte pour le peuple présent est leur vie et en même temps l'édifice, avec son histoire, son caractère propre, donne au culte un caractère particulier. C'est pourquoi, si on l'oublie, les cathédrales perdent sens et vie et les lois de la laïcité deviennent source de conflit.

Si on les considère comme « cultuelles », au contraire, les représentants de l'Église peuvent fonder leur pastorale présente sur la tradition vivante inscrite dans la pierre, qu'ils doivent respecter, et les représentants de l'État servir par leur compétence et leur érudition la vie de l'édifice et aussi permettre les recours nécessaires à un art contemporain de qualité dans le respect des arts des siècles précédents. Ainsi, la manière de concevoir la cathédrale devient source de collaboration et d'enrichissements réciproques au bénéfice de la cathédrale et de sa place dans la société.

On peut souhaiter que l'appel lancé par ce livre soit entendu, car l'enjeu est grave. Il en va non seulement de la « bonne » conservation des cathédrales, et des églises, mais de la perception et de la place de l'Église dans la société aujourd'hui et demain. Il ne s'agit pas d'une discussion entre spécialistes des beaux-arts, surtout au moment où apparaissent de nouveaux interlocuteurs avec la promotion du tourisme qui, lui aussi, risque d'oublier que ce qui fait l'originalité d'une cathédrale et d'une église c'est d'être un lieu de culte vivant.

Bernard VIOLLE